



District de Maine et Loire de Football
COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE L'ARBITRAGE
SECTION DISCIPLINE ARBITRES

PROCES VERBAL N°6 – SAISON 2022/2023

Réunion du :	19 novembre 2023
Responsable :	Hervé CESBRON
Présent(s) :	Hervé CESBRON, Alain FOUQUET, Steve GABORIAU, Jean Christophe JONCHERAY, Franck JOUSSEAUME

➔ **Les dossiers transmis par CDD et de désignations examinés concernent la période du 20 aout 2022 au 30 octobre 2022**

Les décisions concernant des matchs de non-désignation s'appliqueront à partir du 28/29 janvier 2023.

➔ **La section transmet au bureau CDA 2 dossiers pour décision.**

➔ **La section a analysé les courriers reçus consécutivement aux décisions de la saison dernière.**

➔ **La section a pris des décisions concernant les motifs suivants :**

- Non réponse à la convocation stage annuel.
- Absence au stage.
- Retours de désignation tardifs.
- Les envois tardifs de rapport (supérieur à 48H après la rencontre).
- Les manquements sur feuille de match.
- Les absences sur désignation.

➔ **En application du barème disciplinaire de la commission des arbitres, la section a décidé :**

- Des points de pénalité sur la note administrative pour 42 dossiers
- Des matchs de non-désignation pour 8 dossiers
- Une amende au club de l'arbitre pour 4 dossiers
- Remboursement frais de repas pour 5 dossiers
- Facturation frais observateur pour 1 dossier

Toutes les décisions prises seront transmises aux arbitres et aux clubs des arbitres concernés avec un extrait du document annexe où figurent les décisions prises. L'annexe du PV pourra être consulté sur Footclub.

Le Responsable de la section

M. CESBRON Hervé